

Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **25 (1917)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sur sa destination, et qui la veille avait déposé un grand nombre de blessés et de malades. Précédemment déjà un autre grand vaisseau-hôpital, le *Britannic*, avait eu le même sort ¹⁾.

Le Comité International, qui a le droit et le devoir de faire respecter les principes de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève, en signalant les atteintes qui pourraient y être portées, attire la très sérieuse attention du Gouvernement Impérial sur la responsabilité qu'il assumerait vis-à-vis du monde civilisé en persistant dans une résolution en contradiction avec les conventions humanitaires qu'il s'est solennellement engagé à respecter.

En torpillant des navires-hôpitaux, on s'attaque non à des combattants, mais à des êtres sans défense, à des blessés mutilés ou brisés par la mitraille, à des femmes qui se dévouent à une œuvre de secours et de charité, à des hommes qui ont pour armes non celles qui servent à ôter la vie à l'adversaire, mais celles au contraire qui peuvent la lui conserver et apporter quelque soulagement à ses souffrances.

Tout navire-hôpital muni des signes extérieurs prévus par les Conventions internationales et dont la mise en service a été régulièrement notifiée aux belligérants, est au bénéfice d'une présomption légale

¹⁾ Depuis la rédaction de cette note, d'autres navires-hôpitaux ont été torpillés dans la Manche.

et doit être respecté par les belligérants.

Ceux-ci, s'ils ont de justes motifs de craindre qu'un navire-hôpital soit partiellement affecté à des buts militaires, ont sur eux, en vertu de l'article 4 de la Convention de La Haye, le droit de contrôle et de visite; ils peuvent lui imposer une direction déterminée et mettre à bord un commissaire, même le détenir, si la gravité des circonstances l'exige. Ils n'ont en aucun cas le droit de le couler et d'exposer à la mort tout le personnel hospitalier et les blessés transportés par ce navire.

L'*Asturias* paraît avoir été torpillé sans qu'on se soit préoccupé ni de son caractère, ni de sa destination.

Même si l'on admettait l'exactitude des faits sur lesquels l'Allemagne s'appuie pour justifier son ordonnance, le Comité International estime que rien ne saurait excuser le torpillage d'un navire-hôpital.

C'est pourquoi, considérant l'ordonnance du 29 janvier comme étant en désaccord avec les Conventions internationales, il exprime le vœu que cette ordonnance ne soit plus appliquée à l'avenir.

*Au nom du Comité International
de la Croix-Rouge:*

Le président, G. ADOR.

Les vice-présidents:

Prof. AD. D'ESPINE.

EDOUARD NAVILLE.

Nouvelles de l'activité des sociétés

La Chaux-de-Fonds. — Dans son assemblée générale annuelle du 13 mars 1917, la section de La Chaux-de-Fonds a renouvelé son Comité comme suit:

M. Alfred Røemer, président;

M. Edmond Rauss, vice-président;

M^{lle} Renée Jaquet, caissière;

M^{lle} Marg. Burmann, secrétaire;

M^{lle} Marthe Maire, vice-secrétaire correspondant ;
M^{me} Jeanneret-Heiniger, présidente de la C. F.
Dames ;

M. Paul Jeanmonod, président de la C. F. Mes-
sieurs ;

M. César Jeanrenaud, chef du matériel ;

M. Louis Rothen, assesseur.

M. Albert Perret, président d'honneur, con-
tinue à nous assurer son concours, ce dont
nous le remercions vivement.

M. Rœmer, ayant accompli sa cinquième
année de présidence, un petit souvenir lui est
remis.

Le rapport présidentiel retrace les phases
principales de l'année 1916 prolongée de deux
mois pour permettre au Comité en charge de
mener à bonne fin le cours de moniteurs or-
ganisé la première quinzaine de février 1917.

Nos samaritaines et samaritains sont intervenus
dans un grand nombre de cas. Il est malheu-
reux que les souches ne soient pas expédiées,
dûment remplies, au Comité. Il a également été
fait une trentaine de transports avec la voi-
turette.

Il est décidé que les membres recevront la
sacoche individuelle. Ils auront une petite quote-
part des frais à supporter.

Par suite des événements actuels et des exi-
gences de la vie chère, le nombre de nos pas-
sifs a un peu diminué et la cotisation nous a
également fait perdre quelques actifs.

Le Comité aura pour tâche de s'occuper de
ressources nouvelles.

Le programme d'activité pour 1917 sera en-
voyé à tous les membres. Ceux-ci prendront
l'engagement de venir aussi régulièrement que
possible.

M. le D^r Descœudres veut bien nous assurer
son concours pour nos divers exercices.

Genève, Croix-Rouge. — L'assemblée géné-
rale annuelle a eu lieu le 26 mars à l'Athénée
avec 200 participants environ. La société prospère,
elle comptait au 31 décembre 1916 :
1523 dames et 773 messieurs, total 2296
membres, dont 108 corporatifs, soit une aug-
mentation de 546 membres sur 1915. Presque
tous les grands établissements financiers en font
partie. Les diverses branches d'activité du Co-

mité sont la direction du Home d'infirmières,
soignant les malades à domicile ; la Colonne de
la Croix-Rouge, créée cette année pour coopérer
aux soins sanitaires de l'armée suisse. Elle est
composée de sept sous-officiers et de 40 hommes
sous la surveillance du capitaine Bolle, désigné
comme instructeur.

Autre activité. Travail pour soldats suisses
mobilisés. Il y a eu cette année 90 réunions
d'ouvrage pour préparer et confectionner les
sous-vêtements qui leur sont destinés. Il leur
a été envoyé environ 7997 objets, cette année,
par la Croix-Rouge genevoise, valeur approxi-
mative 21,918 fr. Une fête a été organisée à
Noël pour les soldats qui étaient en caserne à
Genève.

Le Comité s'est chargé, en mars dernier,
d'acheter à Genève des vivres, vêtements, etc.,
pouvant être sortis de Suisse, pour 8000 fr.,
donnés par la Croix-Rouge de Francfort, et
d'expédier ces secours en 34 caisses, aux pri-
sonniers allemands du nord de l'Afrique.

Le Comité a eu à recevoir et ravitailler en
gare de Genève 23,721 grands-blessés rapatriés,
grands-malades, internés et sanitaires rapatriés
français, allemands, autrichiens et belges, dont
566 officiers, en 60 envois différents, passant
toujours dans la nuit.

Le Comité a fait exécuter, par les divers
ouvroirs de la ville, des commandes fournies
et payées en partie par la Croix-Rouge suisse
à Berne.

L'intéressant rapport présenté à l'assemblée,
et publié dès lors, par la présidente M^{lle} Alice
Favre comprend près de 30 pages du rapport
annuel. Il se termine par ces mots :

« Et maintenant, Messieurs et Mesdames, j'ai
conscience d'avoir bien abusé de votre patience ;
excusez-moi, car c'était peut-être plus mon de-
voir que mon plaisir.

« Vous nous aviez confié pour trois ans le
sort de la Croix-Rouge genevoise ; le terme est
échu, nous avons tâché de faire de notre mieux,
tout en connaissant très bien nos lacunes. A
vous de juger si nous avons été suffisants et
de nommer librement, tout à l'heure, le Comité
de votre choix. »

Sur cette aimable péroraison, l'assemblée s'est
empressée de renommer par acclamation, et

pour une nouvelle période trisannuelle, la distinguée présidente et tous les membres du Comité.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Ont été admises définitivement comme membres de la section :

M^{lle} Payot Germaine, 1894, garde-malade, de Corcelles s. Concise.

M^{lle} Blanc Nancy, 1886, garde-malade, de Missy (Vaud).

Inscrites comme candidates :

M^{lle} Rojard Marguerite, 1888, garde-malade, de Gilly (Vaud).

M^{lle} Frick Marguerite, 1894, garde-malade, de Knonau, à Colombier.

La secrétaire : S^r *Maria Quinche*.

* * *

Les réunions mensuelles de l'Alliance des gardes-malades, section Neuchâtel ont été suivies avec une très réjouissante assiduité. Comment en serait-il autrement avec la bienveillance accueillante de notre directrice du Bureau de placement, M^{lle} Montandon et la présence de l'un ou de l'autre des pasteurs de la ville, qui ont répandu si obligeamment à notre demande d'un petit culte ? Ces réunions permettent aux gardes d'apprendre à se connaître mieux, et resserrent les liens, qui doivent unir les membres d'une association.

Rappelons aussi la jolie fête de Noël, si réussie, organisée chez elles, et avec leur dévouement habituel, par les sœurs du Dispensaire antituberculeux.

Juin nous réunira encore une fois, puis notre salle fermera ses portes jusqu'à l'automne.

M.

Olten, le 3 mai 1917.

*Aux sections de l'Alliance suisse
des samaritains!*

Chers samaritaines et samaritains!

Le Comité central vous invite par la présente à

l'assemblée annuelle des délégués

qui aura lieu les 16 et 17 juin 1917 à *Allorf*.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel.
 2. * Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 juin 1916, à Lausanne.
 3. Rapport annuel pour 1916 (sera envoyé séparément).
 4. * Comptes de 1916. Rapport et proposition des vérificateurs de comptes.
 5. * Budget pour 1917.
 6. Proposition du Comité central de remplacer, jusqu'à nouvel avis, les cartouches de pansements qui étaient allouées à la fin de chaque cours, par une subvention en espèces.
 7. Proposition du Comité central concernant son appui financier pour le développement des cours de soins aux malades et l'instruction des monitrices.
 8. * Ratification de la convention passée avec les sociétés d'assurance-accidents « Zurich » et « Winterthour ».
 9. Proposition du Comité central concernant la réorganisation des journées de moniteurs :
Afin d'assurer un travail plus rationnel, les sections ou les organisateurs de journées de moniteurs sont invités à envoyer le projet de programme au Comité central, qui s'engage à donner tous renseignements concernant la partie théorique (conférences, démonstrations, instructions, etc.) et, suivant les circonstances prendre à sa charge une partie des frais, voire même la totalité, pour cette partie.
 10. Désignation du lieu de la prochaine assemblée de délégués (les sections de Schaffhouse et Winterthour se sont inscrites).
 11. Nomination d'une section vérificateur de comptes (Thalwil est proposé).
 12. Proposition de la section de Huttwil concernant l'achat éventuel d'étuis pour cartouches de pansements.
 13. Divers.
La séance commencera à 8 h. précises au Rathaus (Landratsaal).
- PROGRAMME :**
Samedi 16 juin 1917.
- Dès 2 heures après-midi : Réception des délégués et invités à l'hôtel du « Lion ». — Dis-
- * Les projets et propositions se trouvent dans le rapport annuel.

tribution des cartes de fête. — Promenades.
7 heures soir: Souper dans les différents hôtels.
8 heures soir: Bienvenue aux délégués et invités et soirée à l'hôtel « Schlüssel ».

Dimanche 17 juin 1917.

Matin: Réception des délégués et invités à la Gare. — Distribution des cartes de fête.

8 heures: Assemblée des délégués au Rathaus (Landratsaal).

11 heures: Banquet à l'hôtel « Schlüssel ». — Après le banquet, au plus tard à midi et demi, départ par tramway pour Fluelen et promenade par l'Axenstrasse pour arriver à la Chapelle de Tell.

2 heures $\frac{1}{2}$: Départ de la Chapelle de Tell pour le Rütli. Manifestation patriotique, pique-nique.

5 heures: Retour par bateau à Fluelen pour permettre aux participants de prendre l'express Goldau-Lucerne et Goldau-Zurich, à 5 heures 24.

Billets. — Les billets sont à prendre jusqu'à Fluelen; de là, utiliser le tramway, à l'exception des délégués arrivant avec le train de nuit, à minuit 33, à Altorf. — Pour le parcours en tramway, ne prendre que simple course, le retour étant compris dans la carte de fête.

Le prix de la carte de fête, comprenant le souper, le logement, le déjeuner, le banquet

(sans vin), tram, bateau et pique-nique au Rütli est fixé à 10 fr.

La carte pour le dimanche coûtera 6 fr.

Nous prions les sections de nous envoyer le nom de leurs délégués en employant le Bulletin d'adhésion ci-joint *jusqu'au 25 mai au plus tard*, à l'adresse de *M. Rauber*, président central de l'Alliance suisse des samaritains.

Ce délai doit être strictement observé.

Par la même occasion, nous prions les délégués et invités de nous indiquer — à la même adresse et pour la même date — l'heure de leur arrivée à Altorf, ainsi que leur desiderata pour les logements.

L'importance de l'ordre du jour de cette assemblée, et vu la situation actuelle, nous aimons à croire que la totalité des sections sera représentée à Altorf.

Il est de notre devoir de prouver toute notre sympathie à nos collègues des petits cantons en répondant très nombreux à leur aimable invitation.

Dans cette attente, nous souhaitons à tous, samaritaines, samaritains, amis et protecteurs, une cordiale bienvenue.

*Au nom du Comité central
de l'Alliance suisse des samaritains:*

Le président, A. RAUBER.

Le secrétaire, X. BIELI.

Préparation des tisanes

Il est peu de personnes qui sachent préparer convenablement une tisane: on fait infuser ce qui ne cède de principes extractifs actifs qu'à l'ébullition, ou l'on fait bouillir les fleurs et les feuilles qui n'exigent qu'un contact peu prolongé avec l'eau bouillante. Dans l'un et l'autre cas, le breuvage obtenu ne répond à aucune des conditions recherchées. Nous allons donc préciser des règles générales qui devront être observées en tenant compte de quelques exceptions que nous indiquerons.

Chacun sait ce que c'est que de faire une *décoction*, autrement dit préparer une tisane en faisant bouillir la substance dans l'eau pendant un temps déterminé. Cependant, il faut remarquer que, pour se servir des tisanes ainsi préparées, il est le plus souvent inutile de recourir à la passoire ou au linge qui entraînent une manipulation capable d'altérer ou de dénaturer leur goût. Le mieux est de laisser reposer, après avoir retiré du feu, et de *décant*er en versant doucement, sans agiter le liquide. Les tisanes